

AC1 - servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

- ▲ Monument historique inscrit
- Monument historique inscrit (parcelle/bâtiment)
- Périmètre de protection de 500 m de rayon

AS1 - servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

- Point de captage
- ▨ Périmètre de Protection Immédiate
- ▨ Périmètre de Protection Eloignée
- ▨ Périmètre de Protection Rapprochée

A5-EL3-11bis-13-14 - servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- Canalisation d'eau potable
- ▨ Servitude de passage "S.L.E."
- ▨ Servitude de passage "S.L.E." (36 m de longueur sur 4 m de largeur) pour forages F11 & F16
- ▨ Servitude de halage de 3,25 m de largeur
- Transport d'hydrocarbures liquides
- ▨ Canalisation de gaz à haute pression en acier
- Ligne électrique aérienne à 225 kV
- ▨ Servitudes concernant le transport d'énergie électrique à 225 kV (bande de 20 m de part et d'autre de l'axe de la ligne)

PT1 - servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

- ▨ Zone de garde et de protection radioélectrique

T5 - servitudes aéronautiques de dégagement

- Axe de l'aérodrome du Bourget
- ▨ Zone de dégagement de l'aérodrome du Bourget



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique
(AC1-AS1-A5-EL3-11bis-13-14-PT1-T5)

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UT92/SPAD/PUP
(avril 2015)

Modification - janvier 2020

SAINT-DENIS (93)

- ▲ Ancienne usine Coignet (immeuble d'habitations)
- ▲ Ancienne usine Coignet (Pavillon)
- ▲ Ancienne usine Coignet (Maison du directeur)

EPINAY-SUR-SEINE (93)

- ▲ Hôtel de ville, ancien hôtel seigneurial
- ▲ Maison (Pavillon du 18e)

SAINT-OUEN (93)

- ▲ Eglise du Vieux Saint-Ouen

Centre sportif municipal de Saint-Ouen

GENNEVILLIERS

GENNEVILLIERS

PPR Est

PPR Ouest

PPR Ouest

F11

F16

F12 bis

F10

F11 bis

F13

F14

F15

F16

F17

F18

F19

F20

F21

F22

F23

F24

F25

F26

F27

F28

F29

F30

F31

F32

F33

F34

F35

F36

F37

F38